

Fiche n°2 - La protection sociale Repères historiques

Avant la Révolution de 1789, l'assistance aux malades et aux faibles relève d'une obligation religieuse et morale. L'assistance n'est pas un droit mais une aumône.

1789 - 1793

La Révolution

Constitution du 3 septembre 1791 - Titre premier: *"Il sera créé et organisé un établissement général de secours publics, pour élever les enfants abandonnés, soulager les pauvres infirmes et fournir du travail aux pauvres valides qui n'auraient pu s'en procurer."*

Déclaration des droits de l'homme du 14 juin 1793 - Article 21: *"La société doit la subsistance aux citoyens malheureux, soit en leur procurant du travail, soit en assurant les moyens d'exister à ceux qui sont hors d'état de travailler"*.

14 juin 1791

La loi Le Chapelier interdit aux travailleurs de s'organiser, de se coaliser (même les associations d'entraide sont interdites).

1803

Le livret ouvrier devient obligatoire, à défaut on peut être condamné comme vagabond.

1804 - 1848

L'Empire et la Restauration

1804

Elaboration du Code civil (où le travail fait l'objet d'un louage).

1806 - 1809

Les lois du 18 mars 1806 et du 11 juin 1809 instaurent les conseils de prud'hommes.

<p>1810</p> <p>1831</p>	<p>Instauration du Code pénal.</p> <p>Les canuts lyonnais mettent sur pied des sociétés de secours mutuel avec comme base la solidarité de classe entre travailleurs. Ces sociétés seront un instrument de couverture sociale et également des organismes de lutte jusqu'à l'apparition des Caisses de résistance et des Chambres syndicales, pour en arriver, ensuite, à la reconnaissance de l'organisation syndicale.</p>
<p>1841</p> <p>1848 - 1852</p>	<p>Interdiction du travail pour les enfants de moins de huit ans (de 8 à 12 ans la journée ne doit pas dépasser plus de 8 heures de travail effectif, de 12 à 16 ans, elle ne doit pas dépasser 12 heures). Cette loi ne sera pas vraiment respectée.</p> <p style="text-align: center;">2ème République</p> <p>Après les évènements de février 1848 (abdication de Louis Philippe et proclamation de la République), le 2 mars un décret décide de réduire la durée quotidienne du travail à 11 heures en province, et à 10 heures à Paris. Mais très vite, après les journées de juin 1848 où plusieurs milliers d'ouvriers furent tués, la République entre dans une période de réaction et dès octobre 1848, un décret rétablit les 12 heures.</p> <p>Constitution du 4 novembre 1848: article 13: <i>“ La société fournit l'assistance aux enfants abandonnés, aux infirmes et aux vieillards sans ressources, que leurs familles ne peuvent secourir. ”</i></p>
<p>1852 - 1870</p> <p>Décret du 28 mars 1852</p> <p>25 mai 1864</p>	<p style="text-align: center;">2nd Empire</p> <p>Napoléon III, dans un esprit paternaliste, instaure un nouveau statut des sociétés de secours mutuel, qui va favoriser leur développement. A contrario les droits des sociétés de résistance, plus autonomes (embryons de l'organisation syndicale), sont inexistantes.</p> <p>Première reconnaissance limitée du droit de grève: il s'agit plus exactement d'un droit de coalition.</p>
<p>1870 - 1940</p> <p>18 mars - 13 juillet 71</p>	<p style="text-align: center;">3ème République</p> <p>La Commune de Paris</p> <p>Le bilan humain de la semaine sanglante du 21 au 28 mai fut très lourd: on a dénombré au moins 25000 morts.</p>

19 mai 1876	La loi fixe l'âge d'accès au travail à 12 ans.
21 mars 1884	Loi Waldeck - Rousseau: légalisation de l'organisation syndicale (la reconnaissance formelle d'un droit syndical pour les fonctionnaires sera effective en 1946).
1883 - 1889	En Allemagne, Bismarck met en place le premier système de protection sociale.
1889	Le 1er mai 1889 devient une journée internationale de lutte pour les 8 heures, en mémoire des "martyrs de Chicago" condamnés à mort et exécutés, après une manifestation qui avait connu de graves incidents, le 01 mai 1886.
2 juillet 1890	Une loi abroge le livret ouvrier pour lui substituer le contrat de travail.
2 novembre 1892	Première loi sur le repos hebdomadaire (complétée par la loi du 13 juillet 1906 fixant ce repos le dimanche), et le travail des femmes et des enfants (l'âge minimal pour travailler est fixé à 13 ans, la journée de travail ne doit pas dépasser 11 heures et le travail de nuit est interdit...). La même loi instaure la création d'un corps de fonctionnaires chargés du contrôle de cette législation: il s'agissait de la première inspection du travail.
1895	Création de la CGT.
1er avril 1898	Reconnaissance légale des mutuelles.
9 avril 1898	Une loi est votée concernant les accidents du travail. C'est le résultat de la pression des organisations syndicales ouvrières avec le développement industriel. Cette loi, limitée au départ aux salariés des professions industrielles, repose sur la notion de risque professionnel entraînant la responsabilité de l'employeur. L'assurance sociale est ressentie comme une nécessité, mais la gestion des accidents du travail est confiée aux employeurs et ils utilisent les compagnies d'assurances.
1902	Les mutuelles se regroupent en une fédération nationale.
1904	Lois supprimant les bureaux de placement payants et réduisant à 10 heures la journée de travail pour les femmes.
1905	La journée de travail est réduite à 8 heures dans les mines.

1909	Une loi pour protéger les femmes " <i>en couches</i> " du licenciement est votée : elle leur permet de suspendre leur contrat pendant huit semaines autour de l'accouchement.
1910	Parution du 1 ^{er} livre du Code du Travail: livre après livre son élaboration se poursuit jusqu'en 1927.
Loi du 5 avril 1910	Cette loi a tenté de mettre en place l'assurance vieillesse obligatoire pour les ouvriers et paysans (la fameuse ROP, Retraite ouvrière et paysanne). Le financement de ces pensions est assuré par capitalisation de cotisations ouvrières et paysannes. Déjà, à cette époque, la CGT combat la capitalisation et revendique la répartition. L'âge normal de la retraite était fixé à 65 ans. La loi ne fut en réalité jamais appliquée.
17 juin 1913	Une loi institue pour les femmes un repos obligatoire de 4 semaines après l'accouchement, mais la compensation de la perte de salaire n'est organisée que dans le cadre de l'assistance des pauvres.
1914 - 1918	La première guerre mondiale
23 avril 1919	Vote de la loi sur les 8 heures et les Conventions collectives, création de la CGPF (confédération générale du patronat français) ancêtre du CNPF (conseil national du patronat français) qui sera créé en 1946.
1920	Le 2 juillet, la première loi sur les assurances sociales, est votée mais elle n'entrera en vigueur que 10 ans plus tard, tant la hargne et les pressions sont grandes parmi les grands industriels.
1927	Création de la CSMF (confédération syndicale des médecins français). En réaction contre les futures assurances sociales, cette organisation va promulguer " la Charte médicale " dont les quatre principes fondateurs sont toujours en vigueur aujourd'hui: le secret professionnel, le libre choix du médecin par le malade, la liberté de prescription et le paiement à l'acte.
Lois de 1928 et 1930	La naissance des assurances sociales
1930	La mise en place des assurances sociales obligatoires (maladie, maternité, invalidité, vieillesse, décès) en juillet est le résultat d'un compromis. Les ouvriers et leurs syndicats exigeaient un système obligatoire généralisé, contrôlé par l'Etat. Quant au patronat, il voulait confier, au nom du libéralisme, la gestion de ces assurances à des compagnies privées. La technique choisie pour la vieillesse est la capitalisation. Ces assurances sociales étaient réservées aux salariés du commerce et de l'industrie dont la rémunération ne dépassait pas un certain plafond.

11 mars 1932	La loi instaure les allocations familiales obligatoires pour les travailleurs du commerce et de l'industrie.
1936	<p>Le Front Populaire</p> <p>Suite aux grèves et aux accords de Matignon, le Front populaire fait voter la semaine de 40 heures et instaure 15 jours de congés payés. Les accords de Matignon introduisent les délégués ouvriers, qui, après la loi du 12 novembre 1938, deviendront les délégués du personnel (obligatoires pour les entreprises de plus de 10 personnes).</p>
1939	Les allocations familiales sont étendues à l'ensemble de la population active salariée et non salariée (notamment les exploitants agricoles et artisans). C'est la première forme de protection sociale obligatoire des non salariés; par ailleurs, les prestations sont indépendantes du salaire.
juin 40 - août 44	L'Etat Français ou le régime de Vichy
1940	Création de l'Ordre des médecins.
1941	Elaboration de la Charte du travail; interdiction du droit de grève et des syndicats.
1942	Généralisation des assurances sociales à l'ensemble des salariés par la suppression du plafond.
15 mars 1944	Adoption définitive du programme du Conseil National de la Résistance (CNR) qui se prononce <i>“pour un plan complet de Sécurité sociale visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence, dans tous les cas où ils sont dans l'incapacité de se les procurer par le travail, avec une gestion appartenant aux représentants des intéressés et de l'Etat.”</i>
19 - 25 août 1944	Libération de Paris
Ordonnance du 22 février 1945	Instauration des comités d'entreprise.
29 avril 1945	Les femmes votent pour la première fois en France lors des élections municipales.

4 et 19 octobre 1945

Signature des ordonnances instituant la Sécurité sociale. L'article 1 de l'ordonnance du 4 octobre 1945 définit la finalité du système: " Il est institué une organisation de la sécurité sociale destinée à garantir les travailleurs et leurs familles contre les risques de toute nature susceptibles de réduire ou de supprimer leurs capacités de gain, à couvrir les charges de maternité et les charges de famille qu'ils supportent".

Un congé obligatoire de maternité de 14 semaines est instauré.
Mise en place de la PMI (protection maternelle et infantile).

31 décembre 1945

La loi de finances instaure le quotient familial.

22 mai 1946

La loi pose le principe de l'assujettissement obligatoire à la sécurité sociale de " tous les français sans exception, quels que soient la nature et le montant de leurs revenus ".

8 juin 1946

Un décret maintient l'indépendance des régimes spéciaux.

22 août 1946

La loi étend les allocations familiales (qui ne sont pas soumises à des conditions de ressources) à la quasi totalité de la population.

13 Octobre 1946

La Quatrième République

Le préambule de la Constitution garantit le droit de grève et le droit à la Sécurité sociale. Il stipule: "*La nation garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère et aux vieux travailleurs, la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs. Tout être humain qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation économique, se retrouve dans l'incapacité de travailler, a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence...*"

Les lois des 11 et 30 octobre instaurent la médecine du travail et régissent la prévention et la réparation des accidents du travail.

Les accidents du travail sont désormais gérés par la sécurité sociale.

Lois des 19 octobre et 31 décembre 1946 relatives au statut général des fonctionnaires et à l'institution d'un régime de Sécurité sociale pour les fonctionnaires.

1946

La conférence de l'OMS (organisation mondiale de la santé) inscrit dans sa constitution les principes suivants: "*La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. La possession du meilleur état de santé qu'il est capable d'atteindre constitue l'un des droits fondamentaux de tout être humain, quelles que soient sa race, sa religion, ses opinions politiques, sa condition économique ou sociale.*"

1947	Les représentants des salariés cadres et employeurs signent le 14 mars un accord national interprofessionnel pour la création d'un régime complémentaire de retraite. C'est la création de l'AGIRC (association générale des institutions de retraite des cadres).
Avril 1947	Pour la première fois, les assurés élisent leurs représentants aux conseils d'administration des caisses de Sécurité Sociale. La CGT obtient 60% des suffrages, mais la CFTC, en s'alliant avec les représentants patronaux, va la mettre en minorité dans la plupart des caisses.
17 janvier 1948	La loi instaure les régimes autonomes d'assurance vieillesse pour les artisans, commerçants et les professions libérales, gérés par des caisses différentes.
10 décembre 1948	L'Assemblée générale de l'ONU (ou Organisation des Nations Unies, créée en 1945) adopte "La Déclaration universelle des droits de l'homme" dont l'article 22 stipule " toute personne, en tant que membre de la société, a droit à la sécurité sociale."
11 février 1950	Instauration d'un salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG).
8 et 9 décembre 1951	A l'initiative de la CGT se tient une Conférence nationale pour " la défense et l'amélioration de la Sécurité Sociale ".
1952	Création de la vignette pour les médicaments remboursables. Création du régime obligatoire d'assurance vieillesse pour les exploitants agricoles, géré par la Mutualité Sociale Agricole (MSA).
1953	Découverte du vaccin contre la poliomyélite. L'Aide sociale se substitue à l'Assistance publique. Création de l'Aide médicale gratuite.
6 août 1955	Loi portant création de " l'allocation de mère au foyer " qui est le pendant de l'allocation de salaire unique, créée en 1946 pour les salariés du régime général.
1956	Constitution du Fonds National de Solidarité destiné à financer le minimum vieillesse et alimenté par la vignette automobile créée à cet effet.
17 mars 1956	Légalisation de la 3ème semaine de congés payés.

1958

La 5ème République

Décembre 1958

Le CNPF et les organisations syndicales concluent une convention interprofessionnelle qui va jeter les bases du régime de l'assurance chômage géré au niveau local par les Assedic (association pour l'emploi dans l'industrie et le commerce) et au niveau national par l'Unedic (union nationale pour l'emploi dans l'industrie et le commerce).

Réforme de l'Hopital avec notamment la création des Centres Hospitalo-Universitaires (CHU).

Décrets
du 12 mai 1960

Ces décrets vont instaurer notamment une tutelle sur les caisses à vocation nationale, et créer les Urssaf (unions pour le recouvrement des cotisations) qui vont se substituer pour le recouvrement des cotisations aux caisses primaires d'assurance maladie et aux caisses d'allocations familiales.

Ils vont jeter les bases de nouvelles relations avec le corps médical au travers de la signature des premières Conventions avec les médecins, conclues au plan départemental entre les syndicats représentatifs des professions médicales et les caisses primaires.

Ce texte prévoit le remboursement des frais médicaux sur la base de tarifs fixés par la Sécurité sociale et les Pouvoirs publics.

Mise au point du vaccin contre la rougeole.

21 janvier 1961

Loi créant l'assurance maladie maternité obligatoire des exploitants agricoles : l'AMEXA (assurance maladie des exploitants agricoles).

8 décembre 1961

Accord interprofessionnel sur les retraites obligatoires complémentaires des non cadres qui va créer l'ARRCO (association des régimes de retraites complémentaires).

1964

Mise en place de l'allocation d'éducation spécialisée pour les familles d'enfants handicapés et de l'aide ménagère à domicile pour les personnes âgées.

12 juillet 1966

La loi institue pour l'ensemble des professions non salariées et non agricoles (c'est à dire les artisans, les industriels et commerçants et les professions libérales) un régime unique d'assurance maladie, géré par une seule caisse: la Canam (caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs non salariés non agricoles).

13 juillet 1967

Une ordonnance donne naissance à l'ANPE (agence nationale pour l'emploi).

<p>Les 4 ordonnances du 21 août 1967</p>	<p>Le gouvernement, au service du CNPF, porte un grand coup à la Sécurité sociale.</p> <p>La réforme instaure la séparation des risques en trois branches distinctes (famille, vieillesse et retraite).</p> <p>La Caisse Nationale est éclatée en trois caisses spécialisées et autonomes: la Cnam, la Cnav et la Cnaf gérant respectivement la maladie, la vieillesse et les allocations familiales.</p> <p>Les élections des administrateurs sont supprimées. Le paritarisme est instauré: les conseils d'administration sont désormais composés pour moitié d'administrateurs désignés par le CNPF (contre 1/3 auparavant) et pour moitié d'administrateurs désignés par les confédérations syndicales (contre 2/3 auparavant).</p> <p>Les Urssaf sont placées sous la direction de l'Acoss (l'agence centrale des organismes de Sécurité sociale).</p> <p>Globalement la réforme aboutit à une réduction des prestations (augmentation du ticket modérateur qui passe de 20 à 30%) et des cotisations, en particulier salariales. C'est le début du mouvement de dé plafonnement des cotisations de sécurité sociale (notamment de l'assurance maladie).</p> <p>L'assurance maladie initie son propre service médical.</p>
<p>19 décembre 1967</p>	<p>Vote de la loi Neuwirth (autorisation de la pilule).</p>
<p>Mai 1968</p>	<p>Ouvriers et étudiants sont dans la rue. Au cours des négociations de Grenelle, les salariés obtiennent une revalorisation substantielle du SMIG (35 %), de nombreux autres avantages comme la baisse du ticket modérateur de 30 à 25%, l'augmentation de l'allocation minimum aux personnes âgées, des augmentations de salaires et l'ouverture de négociations sur le droit syndical dans les entreprises (loi du 27 décembre 1968).</p> <p>Première transplantation cardiaque en France par le Professeur Cabrol.</p>
<p>1969</p>	<p>En février, un décret décide l'exonération du ticket modérateur pour les frais afférents aux longues et coûteuses maladies et fixent ces droits pour 21 maladies au lieu de 4 précédemment.</p>
<p>Loi du 16 mai 1969</p>	<p>Généralisation d'une 4ème semaine de congés payés.</p>
<p>1970</p>	<p>Le salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC) succède au SMIG (loi du 2 janvier).</p> <p>La loi hospitalière du 31 décembre établit la carte sanitaire et le découpage du territoire en secteurs sanitaires..</p>
<p>23 décembre 1970</p>	<p>Création de l'allocation orphelin</p>

28 octobre 1971	La CSMF (confédération des syndicats médicaux français) signe avec les Caisses de Sécurité sociale la première convention nationale pour une durée de 3 ans. Cette signature va entraîner une scission au sein de la CSMF et la création de la FMF (fédération des médecins de France).
31 décembre 1971	La loi Boulin réforme les retraites: le montant des prestations est porté de 40 à 50% du salaire moyen des 10 meilleures années (au lieu des 10 dernières) pour 37,5 années de cotisations (au lieu de 30). Deux années sont attribuées par enfant aux mères de famille. Le droit à la retraite est ouvert à partir d'un trimestre validé.
3 janvier 1972	Création de l'assurance vieillesse pour les mères de famille, et de l'allocation logement à caractère social.
27 juin 1972	<p>Signature du Programme commun de la Gauche.</p> <p>Extraits: <i>“L'insécurité matérielle qui résulte de la vieillesse, du chômage, de la maladie constitue encore, dans la société actuelle, une véritable hantise pour des millions de Français. Cet état de choses doit cesser...La première mesure aura pour effet d'effacer les atteintes portées à la Sécurité sociale: les ordonnances de 1967 seront abrogées.”</i></p> <p><i>“La Sécurité sociale doit garantir un niveau de vie correct aux assurés privés des ressources de leur travail et à leur famille... L'amélioration de la Sécurité sociale rendra nécessaire une refonte du système de financement. La participation patronale sera augmentée.”</i></p> <p>Généralisation des retraites complémentaires à l'ensemble des salariés de l'industrie et du commerce.</p>
Octobre 1973	Choc pétrolier.
Décembre 1973	Vote de la loi prévoyant l'alignement des prestations et cotisations vieillesse des industriels, commerçants et artisans sur celles du régime général.
Mai 1974	Election présidentielle de Giscard d'Estaing
1974 - Août 1976	<p>Gouvernement Chirac</p> <p>Création de l'allocation de rentrée scolaire attribuée sous conditions de ressources et remboursement des frais relatifs à la contraception.</p>

24 décembre 1974	La loi instaure la compensation démographique entre régimes de base obligatoires.
7 janvier 1975	Promulgation de la loi sur l'avortement. Après des décennies de luttes, les femmes obtiennent la légalisation de l'IVG (interruption volontaire de grossesse).
30 juin 1975	Adoption de la loi d'orientation en faveur des handicapés et création de l'AAH (allocation aux adultes handicapés). Extension de la Sécurité sociale aux étrangers qui travaillent sur le sol français.
1 ^{er} septembre 1975	Le cap du million de chômeurs est dépassé.
30 décembre 1975	Certains travailleurs manuels et les mères de famille d'au moins 3 enfants peuvent accéder à la retraite à 60 ans (taux 50%).
9 juillet 1976	Instauration de l'allocation parent isolé (API) sous condition de ressources.
27 août 1976 - 1981	Gouvernement Barre
6 12 1976	La loi fait obligation aux employeurs d'informer et de former le personnel en matière de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.
3 janvier 1977	Réforme des aides au logement, avec la création de l'APL (allocation personnalisée au logement) indépendante de la situation familiale du demandeur.
Avril 1977	Plan Veil: il comporte une série de 12 mesures drastiques dont la réduction à 40% du remboursement des médicaments dits de confort.
17 mai 1977	Création du statut d'assistante maternelle.
12 juillet 1977	Loi instaurant (sous condition de ressources) le complément familial, à compter du 1 ^{er} janvier 1978. La loi supprime également à compter de janvier 1978 toute condition d'activité professionnelle pour bénéficier des prestations familiales: le système devient réellement universel. Décret alignant le régime d'assurance maladie des travailleurs non salariés et non agricoles (les " non-non ") sur le régime général.

10 décembre 1977	Un accord interprofessionnel généralise la mensualisation des salariés.
1 ^{er} janvier 1978	La loi généralise la Sécurité sociale pour les risques maladie et maternité, soit par l'assurance personnelle, soit par l'affiliation à un régime obligatoire. Création d'un régime de protection obligatoire pour les ministres du culte.
12 juillet 1978	Le congé maternité est porté de 14 à 16 semaines avec 100% du salaire brut.
Juillet 1979	Plan Barrot prévoyant notamment l'instauration d'un ticket modérateur d'ordre public qui laissait à la charge des assurés 5% en moyenne des dépenses, avec interdiction faite aux mutuelles de prendre en charge ce forfait. Dans la foulée, le député Berger dépose un projet de loi qui prévoit des mesures particulièrement pénalisantes pour les assurés.
13 mai 1980	<p>La forte mobilisation et plus particulièrement la journée nationale d'action du 13 mai vont conduire le Gouvernement à retirer son projet et à renoncer au ticket modérateur d'ordre public (cette mesure sera abrogée par le Gouvernement Mauroy le 1^{er} juillet 1981).</p> <p>Mise en place d'une cotisation d'assurance maladie sur les pensions vieillesse.</p> <p>Mise en place de la commission des comptes de la sécurité sociale et création, à l'occasion de la signature de la 3^{ème} Convention médicale nationale, du secteur à honoraires libres (secteur 2) pour les médecins.</p>
Mai 1981	<p style="text-align: center;">Election présidentielle de Mitterand</p> <p>Le gouvernement de gauche, nouvellement élu, ne procède pas à la réforme du financement de la Sécurité Sociale, alors que les conditions politiques, institutionnelles et sociales le permettaient. Au contraire, il engage de nouvelles augmentations des cotisations pour les salariés, baisse les cotisations des employeurs, augmente le prix des consultations, et réduit les remboursements.</p>
16 janvier 1982	Légalisation de la 5 ^{ème} semaine de congés payés.
2 mars 1982	Décentralisation de l'Aide sociale qui, pour l'essentiel, relève désormais de la compétence des départements.
Ordonnance du 26 mars 1982	Abaissement de l'âge de la retraite à 60 ans. Après des décennies de luttes, le droit à la retraite à 60 ans et à taux plein est obtenu. C'est la dernière grande conquête sociale. Le minimum contributif est porté à 60 %.

Loi du 17 décembre 1982	Abrogation partielle des ordonnances de 1967. La loi rétablit les élections des administrateurs salariés et leur redonne la prépondérance au sein des conseils (3/5ème salariés - 2/5ème employeurs).
4 février 1983	Mise en place de l'ASF (association pour la structure financière) chargée de valider les cotisations de retraites complémentaires pour permettre aux salariés de bénéficier de leur retraite à taux plein dès l'âge de 60 ans. Fixation et application du forfait hospitalier d'un montant de 20F à compter du 1er avril 1983.
13 juillet 1983	Loi Roudy sur l'égalité professionnelle Hommes/Femmes.
19 octobre 1983	Elections à la Sécurité sociale (mais le renouvellement prévu tous les six ans n'a jamais eu lieu). Toutes les confédérations syndicales ont un président à la tête des caisses nationales, à l'exception de la CGT, systématiquement écartée de tout poste de responsabilités, alors qu'elle a recueilli à elle seule 28,7 % des suffrages.
1er janvier 1984	La part patronale des cotisations d'assurance maladie est totalement dé plafonnée.
1er juillet 1984	Mise en place du budget global pour l'hôpital public qui remplace la tarification au prix de journée.
Mars 1986	Elections législatives: Gouvernement Chirac
Juillet 1986	Plan Séguin n° 1: des restrictions sont apportées à la prise en charge à 100% des affections de longue durée et des arrêts de travail de plus de 6 mois. Apparition des vignettes bleues pour les remboursements à 40%. Suppression du remboursement de nombreux autres médicaments.
29 décembre 1986	Création de l'allocation de garde d'enfant à domicile (l'AGED) pour compenser le coût d'une employée de maison gardant un enfant de moins de 3 ans.
22 mars 1987	Près de 200 000 personnes défilent contre le Plan Seguin de rationalisation de l' Assurance maladie.
23 mai 1987	A l'appel de 40 organisations et associations en particulier la Mutualité Française, un grand rassemblement est organisé à Vincennes sur le thème " La Sécu pas sans nous " (100 000 personnes au moins participent à cette manifestation).
29 mai 1987	Plan Seguin n° 2: Indexation des retraites sur les prix et non plus sur les salaires. Les pensions sont désormais payées mensuellement et non plus par trimestre.
12 et 13 novembre 87	Echec des Etats généraux de la Sécu organisés par le gouvernement, sur le thème " Sauver la baleine ".

Mai 1988

1988 - mai 1991

1^{er} janvier 1989

Novembre 1990

24 avril 1991

Loi du 31 juillet 1991

7 février 1992

Mars 1993

26 août 1993

Election présidentielle de Mitterrand

Gouvernement Rocard

Mise en place du RMI (revenu minimum d'insertion).
Déplafonnement total des cotisations d'allocations familiales au 1^{er} janvier 1989 et au 1^{er} janvier 1990.

Multiplication et augmentation des exonérations pour les entreprises.
Mise sous condition de ressources de la quasi-totalité des prestations familiales.

Vote de la CSG (contribution sociale généralisée), fixée dans un premier temps à 1,1 % des revenus et mise en place au 1 février 1991.

Présentation par Rocard et Evin du "livre blanc" sur les retraites.

La réforme hospitalière fait suite aux réformes déjà engagées depuis 1970. Elle met en place les schémas régionaux d'organisation sanitaire (SROS) qui doivent contribuer au décloisonnement de l'offre de soins. En refondant les procédures de planification hospitalière, cette loi consacre " l'hôpital-entreprise " au détriment de l'hôpital public, dont il est déclaré qu'il n'a plus l'obligation de service public à accueillir, sans discrimination et en tant que de besoin, les malades dont l'état nécessite une hospitalisation..

Conséquences :

- suppression des lits, de services, voire d'établissements,
- éloignement et rationnement des soins, compression des effectifs, précarisation des emplois,
- promotion de l'hospitalisation privée, objectif de redéploiement des hôpitaux publics vers le privé, constitutifs de la dernière phase de la privatisation de la santé.

Signature du traité de Maastricht ratifié après le référendum de septembre 1992.

Elections législatives: Gouvernement Balladur

Retraites:

Les décrets Balladur réforment fondamentalement le régime général et les régimes alignés: durée de cotisation portée progressivement de 37,5 ans à 40 ans, calcul sur les 25 meilleures années au lieu des 10 meilleures années, calcul du salaire moyen sur l'évolution des prix et non plus sur celle des salaires, et instauration d'une décote. Cette réforme conduit à travailler plus longtemps pour toucher moins .

Création du FSV (fonds de solidarité vieillesse) pour prendre en charge les avantages non contributifs relevant de la solidarité nationale et assumés par l'Etat ou l'assurance vieillesse: minimum vieillesse, majorations de pensions pour enfants à charge, validation des périodes de service national et de chômage.

Santé:

Plan Veil de maîtrise des dépenses sociales: diminution des remboursements de 70 à 65 %, augmentation de la CSG de 1,1 % à 2,4 %, suppression de 12 000 lits hospitaliers, augmentation du forfait journalier (55 F).

1 ^{er} janvier 1995	Création de l'OMC (organisation mondiale du commerce), après la signature de plusieurs traités dont celui de l'AGCS (accord général sur le commerce des services).
Mai 1995	Election Présidentielle de Chirac
Octobre/ novembre 1995	<p>Le gouvernement Juppé annonce un plan de réorganisation du système de protection sociale comprenant d'une part des réformes structurelles (organisation et pouvoirs des caisses, régulation des dépenses de santé, et réforme des régimes spéciaux) et d'autre part des mesures d'urgence, destinées au rééquilibrage des comptes.</p> <p>Un mouvement social important fera reculer le gouvernement, principalement sur la réforme des retraites des régimes spéciaux. Quant aux autres aspects du plan Juppé, les réformes entreront en vigueur par voie d'ordonnances.</p>
Les ordonnances de 1996	<p>Création de la contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS) fixée à 0,5% des revenus, et de la Cades (caisse d'amortissement de la dette sociale). Augmentation d'un point de la CSG qui passe au 1^{er} janvier 1997 de 2,4 à 3,4%.</p> <p>Le Parlement est désormais compétent pour se prononcer sur l'équilibre des comptes sociaux. Chaque année, il vote une loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) et fixe notamment l'objectif d'évolution des dépenses d'assurance maladie (ONDAM). Instauration de la maîtrise médicalisée des dépenses de soins avec notamment la création des ARH (agences régionales de l'hospitalisation) qui ont pour mission de réduire l'évolution des dépenses au niveau régional et de restructurer l'offre de soins en répartissant les enveloppes financières.</p> <p>La réforme Juppé réinstaura le principe du paritarisme et abandonne définitivement le principe de l'élection des administrateurs au sein des conseils d'administration. Elle va permettre une redistribution des pouvoirs. Des changements d'alliance entre le patronat et les syndicats ont évincé FO de la Cnam au profit de la CFDT.</p> <p>Au final, la réforme Juppé a renforcé le rôle de l'Etat dans la protection sociale; elle lui a donné davantage de marges de manœuvre pour intervenir directement.</p>
Juin 1997	Elections législatives: Gouvernement Jospin
1 ^{er} janvier 1998	La CSG est fixée à 7,5% des revenus.
27 juillet 1999	Création de la Couverture maladie universelle (CMU) qui sera mise en place au 01 janvier 2000 et de l'AME (aide médicale état) pour les "sans papiers".
14 juin 2000	Signature par le Medef, la CFDT, la CFTC et la CGC de la nouvelle Convention Assurance chômage prévoyant la mise en place du PARE (Plan d'aide au retour à l'emploi).
30 novembre 2000	Vote de la loi sur la levée de l'interdiction du travail de nuit des femmes.

21 janvier 2001	Le Medef décide le 19 janvier 2001 de suspendre le paiement des cotisations ASF qui permet aux retraites complémentaires de payer les pensions à taux plein dès le soixantième anniversaire. Le 21 janvier, 300 000 personnes défilent dans la rue à l'appel de toutes les organisations syndicales.
1 ^{er} avril 2001	L'AGFF (association pour la gestion du fonds de financement) se substitue à l'ASF pour valider les retraites complémentaires et permettre aux salariés de bénéficier dès 60 ans d'une retraite à taux plein.
1 ^{er} juillet 2001	Entrée en vigueur du PARE.
1 ^{er} octobre 2001	Le MEDEF et la CGPME (confédération générales des petites et moyennes entreprises) quittent les conseils d'administration des organismes de Sécurité sociale.
1 ^{er} janvier 2002	Instauration du congé paternité de 2 semaines et mise en place de l'APA (allocation personnalisée d'autonomie).
4 mars 2002	Loi relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé.
Mai 2002	Election présidentielle de Chirac
	Gouvernement Raffarin
Printemps 2003	Le Plan Fillon impose une nouvelle réforme des régimes de retraite, qui, comme celle de 1993, s'inscrit dans une logique de régression sociale. Les fonctionnaires sont "alignés" sur les salariés du privé: augmentation de la durée de cotisations de 37,5 à 40 ans d'ici 2008, instauration d'une décote, augmentation des cotisations. L'ensemble des salariés verra ensuite sa durée de cotisations augmenter de 40 à 41 ans de 2008 à 2012. Ouverture à la capitalisation.
21 août 2003	Promulgation de la loi réformant les retraites malgré les grèves et les manifestations du printemps.
15 octobre 2003	Lancement de la contre réforme de l'assurance maladie avec la mise en place du Haut Conseil pour l'avenir de l'Assurance maladie.

